



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre
clos le 30 juin 2024



| | |
|--|----|
| Compte rendu de la direction..... | 1 |
| Déclaration de responsabilité de la direction..... | 10 |
| États financiers intermédiaires résumés (non audités)..... | 11 |

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN
COMPTE RENDU DE LA DIRECTION
POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2024

Le compte rendu de la direction présente les principales activités et initiatives ainsi que les risques et les résultats financiers importants de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) pour le trimestre clos le 30 juin 2024. Ce compte rendu devrait être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires résumés non audités de l'ACSTA pour le trimestre clos le 30 juin 2024, qui ont été préparés conformément à l'article 131.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34). Ce compte rendu devrait aussi être lu conjointement avec le *Rapport annuel 2024* de l'ACSTA. Les informations communiquées dans le présent rapport sont exprimées en milliers de dollars canadiens et sont à jour au 22 août 2024, sauf indication contraire.

Déclarations prospectives

Les lecteurs sont avisés que le présent rapport renferme un certain nombre d'informations et de déclarations prospectives. Ces dernières contiennent des données qui sont généralement déclarées comme étant anticipées, prévues ou projetées par l'ACSTA. Elles comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats et le rendement réels de l'ACSTA diffèrent de manière significative de tout résultat ou toute performance futurs exprimés ou sous-entendus dans les informations prospectives en question.

Caractère significatif

En vue de déterminer les informations qui doivent être présentées dans ce rapport, la direction applique le concept de caractère significatif comme guide pour la présentation. La direction estime que des informations sont significatives s'il est vraisemblable que leur omission ou une anomalie les concernant, appréciée par rapport aux circonstances particulières, puisse influencer sur les décisions économiques prises par les intervenants de l'ACSTA.

Aperçu de l'organisation

Établie le 1^{er} avril 2002, l'ACSTA est une société d'État mandataire. Elle rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Transports. Sa mission est de protéger le public en assurant la sûreté d'aspects critiques du système de transport aérien.

L'ACSTA s'acquitte du mandat d'effectuer le contrôle de sécurité dans 89 aéroports désignés au pays au moyen d'un modèle faisant appel à des fournisseurs de services de contrôle externes. Jouant un rôle central dans le système d'aviation civile du Canada, l'ACSTA est chargée d'exécuter les quatre activités suivantes qui sont prévues dans son mandat :

- le contrôle préembarquement (CPE) : Le contrôle des passagers, de leurs bagages de cabine et de leurs effets personnels avant leur entrée dans la zone sécurisée d'une aérogare.

- le contrôle des bagages enregistrés (CBE) : Le contrôle de tous les bagages enregistrés (ou bagages de soute) des passagers afin de détecter des articles interdits, comme les explosifs, avant qu'ils soient chargés dans un aéronef.
- le contrôle des non-passagers : Le contrôle des non-passagers, tels que le personnel navigant, le personnel de piste et les employés de l'aéroport, ainsi que leurs effets personnels - y compris les véhicules et leur contenu - qui pénètrent dans les zones réglementées des aéroports qui présentent les risques les plus élevés.
- le programme de carte d'identité pour les zones réglementées (CIZR) : La gestion du système qui utilise des lecteurs biométriques de l'iris et des empreintes digitales pour permettre aux non-passagers autorisés d'accéder aux zones réglementées de l'aéroport. L'administration aéroportuaire est l'autorité de dernière instance en matière d'accès aux zones réglementées d'un aéroport.

Outre ses activités obligatoires, l'ACSTA a également une entente avec Transports Canada (TC) pour offrir des services de contrôle du fret aux petits aéroports, là où la capacité de contrôle existe. Ce programme, destiné à contrôler de petites quantités de fret en dehors des heures de pointe, prévoit l'utilisation du matériel technologique et des ressources en place.

L'ACSTA a déjà fourni des services de contrôle selon le principe de recouvrement des coûts à certains aéroports. Il n'existe actuellement aucune entente de ce genre.

Contexte opérationnel

Le budget de 2023 accorde un financement supplémentaire de 1 746 millions de dollars (net) sur trois ans pour continuer à protéger le public en assurant la sûreté des éléments essentiels du système de transport aérien. Ce financement appuie la mise en œuvre des modifications au contrôle des non-passagers, soutient la réalisation des objectifs des niveaux de service relatifs au temps d'attente en 2024-2025 et 2025-2026, et permet à l'ACSTA de planifier à plus long terme.

Le budget de 2023 a également annoncé des initiatives visant à réduire les dépenses publiques. L'ACSTA a déterminé des réductions dans les budgets consacrés aux services professionnels et aux voyages, ainsi qu'à l'ensemble des charges d'exploitation. Elle les mettra en œuvre tout en reconnaissant la nature du mandat de l'organisation en matière de services de contrôle de la sûreté du transport aérien.

Selon les statistiques produites par le Système de sûreté des cartes d'embarquement de l'ACSTA, et d'autres sources de données, le nombre de personnes contrôlées au Canada est passé d'environ 16 millions de passagers pour le trimestre clos le 30 juin 2023 à 16,9 millions de passagers pour le trimestre clos le 30 juin 2024. L'ACSTA travaille en étroite collaboration avec ses fournisseurs de services de contrôle, Transports Canada et les intervenants externes pour appuyer l'industrie aéronautique.

Ententes sur les services de contrôle aux aéroports

Le 1er avril 2024, l'ACSTA a conclu de nouveaux contrats de services de contrôle aux aéroports avec ses fournisseurs de services de contrôle. La durée des nouveaux contrats est du 1er avril 2024 au 31 mars 2029 et ces derniers sont renouvelables pour deux périodes supplémentaires de cinq ans, à la discrétion de l'ACSTA. Les fournisseurs de services de contrôle de l'ACSTA sont responsables de la prestation de services de contrôle dans les aéroports désignés du Canada en vertu de ces contrats.

Risque et incertitudes

L'ACSTA maintient une gestion efficace des risques de l'entreprise afin de s'assurer que les risques sont identifiés, évalués et gérés de manière appropriée. Une évaluation complète des risques d'entreprise de l'Administration, des répercussions potentielles et des mesures d'atténuation est publiée dans le *Rapport annuel 2024* de l'ACSTA.

Analyse des résultats financiers

État intermédiaire résumé du résultat global

La présente partie du rapport décrit les écarts principaux constatés à l'état intermédiaire résumé du résultat global pour les trimestres clos les 30 juin 2024 et 2023.

| Points saillants financiers – État intermédiaire résumé du résultat global | | | | |
|---|--------------------|-------------------|-----------------|-----------------|
| (en milliers de dollars canadiens) | | | | |
| (non audité) | | | | |
| | Trimestres clos le | | | |
| | 30 juin | | | |
| | 2024 | 2023 | Écart en \$ | Écart en % |
| Charges¹ | | | | |
| Services de contrôle et autres coûts connexes | 198 575 \$ | 191 944 \$ | 6 631 \$ | 3,5 % |
| Exploitation et entretien du matériel | 13 049 | 11 803 | 1 246 | 10,6 % |
| Soutien des programmes et services généraux | 26 284 | 24 275 | 2 009 | 8,3 % |
| Amortissement | 11 731 | 11 200 | 531 | 4,7 % |
| Total des charges | 249 639 | 239 222 | 10 417 | 4,4 % |
| Autres produits | 21 | 390 | (369) | (94,6 %) |
| Performance financière avant les produits et le financement public | 249 660 | 239 612 | 10 048 | 4,2 % |
| Produits | 904 | 677 | 227 | 33,5 % |
| Financement public | | | | |
| Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation | 234 645 | 224 527 | 10 118 | 4,5 % |
| Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations | 11 041 | 10 455 | 586 | 5,6 % |
| Crédits parlementaires pour les paiements de loyers | 777 | 529 | 248 | 46,9 % |
| Total du financement public | 246 463 | 235 511 | 10 952 | 4,7 % |
| Performance financière | (2 293) \$ | (3 424) \$ | 1 131 \$ | 33,0 % |
| Autres éléments du résultat global | 4 130 | (3 235) | 7 365 | 227,7 % |
| Résultat global total | 1 837 \$ | (6 659) \$ | 8 496 \$ | 127,6 % |

¹ Les charges d'exploitation sont présentées par activité de programme dans l'état intermédiaire résumé du résultat global, alors qu'elles sont présentées par type de charge dans le tableau ci-dessus, conformément à la note complémentaire 12 des états financiers intermédiaires résumés non audités pour le trimestre clos le 30 juin 2024.

Services de contrôle et autres coûts connexes

Les charges relatives aux services de contrôle et autres coûts connexes ont augmenté de 6 631 \$ (3,5 %) pour le trimestre clos le 30 juin 2024, comparativement à la période correspondante de 2023. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des volumes de passagers et d'une augmentation du personnel visant à améliorer les temps d'attente des passagers, ce qui a entraîné l'achat d'heures de contrôle supplémentaires pour un montant de 4 910 \$. L'augmentation du personnel a permis à l'ACSTA d'atteindre l'objectif de 2024-2025 pour l'amélioration des temps d'attente des passagers et les modifications apportées au programme de contrôle des non-passagers. La hausse est aussi attribuable à des augmentations du taux de facturation de 1 544 \$ en vertu des nouveaux contrats de services de contrôle aux aéroports de l'ACSTA.

Exploitation et entretien du matériel

Les coûts d'exploitation et d'entretien du matériel ont augmenté de 1 246 \$ (10,6 %) pour le trimestre clos le 30 juin 2024, comparativement à la période correspondante de 2023. Ces augmentations sont principalement attribuables aux coûts associés à la transition de l'ACSTA vers un nouveau fournisseur de services d'entretien et d'autres dépenses liées au matériel.

Soutien des programmes et services généraux

Les charges relatives au soutien des programmes et des services généraux ont augmenté de 2 009 \$ (8,3 %) pour le trimestre clos le 30 juin 2024, comparativement à la période correspondante de 2023. L'augmentation est attribuable à la hausse des frais relatifs aux employés, qui comprennent une augmentation des effectifs de l'organisation.

Financement public

Le gouvernement du Canada reçoit le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et finance l'ACSTA au moyen de crédits parlementaires provenant du Trésor fédéral pour ses charges d'exploitation et ses dépenses en immobilisations. Les paiements de loyers de l'ACSTA qui sont capitalisés selon la norme IFRS 16 sont financés par les crédits pour les dépenses en immobilisations.

Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation

Les montants des crédits parlementaires pour les charges d'exploitation ont augmenté de 10 118 \$ (4,5 %) pour le trimestre clos le 30 juin 2024, comparativement à la période correspondante de 2023. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse des charges au titre des services de contrôle et des autres coûts connexes, décrites précédemment.

Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations

L'amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations a augmenté de 586 \$ (5,6 %) pour le trimestre clos le 30 juin 2024, comparativement à la période correspondante de 2023. L'augmentation s'explique principalement par l'augmentation du montant de l'amortissement.

Crédits parlementaires pour les paiements de loyers

Les paiements de loyers de l'ACSTA sont généralement versés au cours du mois où les crédits correspondants sont reçus. Il n'y a donc aucun financement public différé associé à ces dépenses.

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global comprennent les réévaluations trimestrielles sans effet sur la trésorerie découlant de modifications apportées aux hypothèses actuarielles et au rendement des actifs des régimes de retraite.

Le gain au titre des autres éléments du résultat global de 4 130 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2024 a été attribuable à un gain de réévaluation de 4 856 \$ du passif au titre des prestations définies qui s'explique par une augmentation du taux d'actualisation de 10 points de base entre le 31 mars 2024 et le 30 juin 2024. Ce gain a été compensé par une perte de réévaluation de 726 \$ résultant d'un taux de rendement réel des actifs des régimes inférieur à celui utilisé par l'ACSTA dans ses hypothèses. La perte au titre des autres éléments du résultat global de 3 235 \$ pour le trimestre clos le 30 juin 2023 a été attribuable à une perte de réévaluation de 4 283 \$ du passif au titre des prestations définies qui s'explique par une diminution du taux d'actualisation de 10 points de base entre le 31 mars 2023 et le 30 juin 2023. Cette perte a été partiellement compensée par un gain de réévaluation de 1 048 \$ résultant d'un taux de rendement réel des actifs des régimes supérieurs à celui utilisé par l'ACSTA dans ses hypothèses.

Pour plus de renseignements, se reporter à la note complémentaire 8 des états financiers intermédiaires résumés non audités.

État intermédiaire résumé de la situation financière

La présente section décrit les principaux écarts observés à l'état intermédiaire résumé de la situation financière au 30 juin 2024, comparativement au 31 mars 2024.

| Points saillants financiers - État intermédiaire résumé de la situation financière | | | | |
|---|-------------------------|-------------------------|-----------------|--------------|
| (en milliers de dollars canadiens) (non audité) | 30 juin 2024 | 31 mars 2024 | Écart en \$ | Écart en % |
| Actifs courants | 167 667 \$ | 162 959 \$ | 4 708 \$ | 2,9 % |
| Actifs non courants | 448 900 | 444 033 | 4 867 | 1,1 % |
| Total des actifs | 616 567 \$ | 606 992 \$ | 9 575 \$ | 1,6 % |
| Passifs courants | 172 868 \$ | 165 795 \$ | 7 073 \$ | 4,3 % |
| Passifs non courants | 404 961 | 404 296 | 665 | 0,2 % |
| Total des passifs | 577 829 \$ | 570 091 \$ | 7 738 \$ | 1,4 % |

Actifs

Les actifs courants ont augmenté de 4 708 \$ (2,9 %) surtout pour les raisons suivantes :

- une augmentation de 4 104 \$ de la trésorerie principalement attribuable au moment où les décaissements ont été effectués pour régler les fournisseurs (biens et services);
- une augmentation de 3 287 \$ au titre des clients et autres débiteurs attribuable à une hausse des crédits parlementaires à recevoir, partiellement compensé par une diminution des taxes de vente recouvrables;
- une diminution de 1 441 \$ des stocks, principalement en raison de l'utilisation nette des uniformes et des stocks de pièces de rechange, et
- une diminution des charges payées d'avance de 1 297 \$ attribuable aux effets de l'amortissement, compensé par les entrées.

Les actifs non courants ont augmenté de 4 867 \$ (1,1 %) surtout pour les raisons suivantes :

- une augmentation de 859 \$ des immobilisations corporelles et incorporelles principalement due à des acquisitions de 11 923 \$, partiellement compensée par un amortissement totalisant 11 064 \$; et
- une augmentation de 4 088 \$ au titre des avantages du personnel pour le régime de retraite enregistré de l'ACSTA.

Passifs

Les passifs courants ont augmenté de 7 073 \$ (4,3 %) surtout pour les raisons suivantes :

- une augmentation de 9 744 \$ des fournisseurs et autres créditeurs en raison du moment où les décaissements ont été effectués en lien avec les obligations non réglées auprès des fournisseurs; et
- une diminution de 2 738 \$ du financement public différé lié aux charges d'exploitation en raison de la réduction des stocks et des charges payées d'avance, comme cela est indiqué ci-dessus.

Les passifs non courants ont augmenté de 665 \$ (0,2 %) surtout pour les raisons suivantes :

- une augmentation du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations de 892 \$ découlant des crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations de 11 933 \$ dépassant l'amortissement du financement public différé lié aux immobilisations de 11 041 \$.

Performance financière par rapport au plan d'entreprise

Au moment de publier le présent rapport, le *Résumé du plan d'entreprise 2023-2024 à 2027-2028* n'avait pas été déposé au Parlement. Tant que ce plan ne sera pas déposé au Parlement et rendu public, l'ACSTA ne sera pas en mesure de présenter une analyse des écarts importants entre ses résultats financiers et ceux prévus dans son *Résumé du plan d'entreprise de 2023-2024 à 2027-2028*.

Utilisation des crédits parlementaires

Les crédits parlementaires utilisés sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice dite « de caisse modifiée ».

Charge d'exploitation

Le tableau ci-après permet d'effectuer un rapprochement entre la performance financière avant le financement public comptabilisée selon les IFRS et des crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation :

| | Trimestres clos le | |
|---|--------------------|-------------------|
| | 30 juin | |
| | 2024 | 2023 |
| Rapprochement de la performance financière et des crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation | | |
| (en milliers de dollars canadiens) | | |
| (non audité) | | |
| Performance financière avant les produits et le financement public | 249 660 \$ | 239 612 \$ |
| Produits | (904) | (677) |
| Performance financière avant le financement public | 248 756 | 238 935 |
| Éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement | (11 731) | (11 200) |
| Charges à payer pour les frais d'employés ¹ | (2 324) | (2 169) |
| Charges financières sans effet sur la trésorerie liées aux contrats de location | (173) | (63) |
| Gain (perte) de change hors trésorerie comptabilisé en performance financière | (28) | 83 |
| Charges au titre des avantages du personnel ² | (2) | (634) |
| Variation de la juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat | 147 | (407) |
| Radiation d'immobilisations corporelles et incorporelles | - | (15) |
| Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles | - | (3) |
| Crédits utilisés pour les charges d'exploitation | 234 645 \$ | 224 527 \$ |
| Autres éléments affectant le financement | | |
| Variation nette des charges payées d'avance et des stocks ³ | (2 738) | (275) |
| Total des crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation | 231 907 \$ | 224 252 \$ |

¹ Les charges à payer pour les frais d'employés sont des ajustements comptables qui se composent des sommes engagées au titre de la rémunération variable et des indemnités de vacances utilisées et constituées au 30 juin 2024. Ces frais sont comptabilisés selon la comptabilité de caisse modifiée seulement à la fin de l'exercice, ce qui donne lieu à un élément de rapprochement lors des périodes intermédiaires.

² Les charges au titre des avantages du personnel sont comptabilisées dans l'état intermédiaire résumé du résultat global conformément aux IFRS. L'élément de rapprochement susmentionné représente la différence entre les versements en espèces au titre des avantages du personnel et la charge comptable selon les IFRS.

³ Les charges et les stocks payés d'avance au moyen des crédits pour les charges d'exploitation sont passés en charges au fur et à mesure qu'un avantage lié à l'actif est obtenu par l'ACSTA. Ils sont financés au moyen des crédits parlementaires au moment où les achats sont faits, ce qui donne lieu à un élément de rapprochement.

Dépenses en immobilisations

Le tableau ci-après résume le rapprochement entre les dépenses en immobilisations présentées selon les IFRS et les crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations :

| | Trimestres clos le | |
|---|--------------------|-----------------|
| | 30 juin | |
| | 2024 | 2023 |
| Rapprochement des dépenses en immobilisations et des crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations | | |
| (en milliers de dollars canadiens) (non audité) | | |
| Matériel lié aux systèmes de détection d'explosifs (SDE) | 11 420 \$ | 373 \$ |
| Matériel non lié aux systèmes de détection d'explosifs (non SDE) | 503 | 799 |
| Paiements de loyers | 777 | 529 |
| Total des dépenses en immobilisations | 12 700 \$ | 1 701 \$ |
| Ajustement hors trésorerie pour la conversion de devises en lien avec des dépenses en immobilisations | 10 | (4) |
| Total des crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations | 12 710 \$ | 1 697 \$ |

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers intermédiaires résumés non audités conformément à la norme comptable internationale 34 *Information financière intermédiaire* et à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers intermédiaires résumés exempts d'anomalies significatives. La direction est également chargée de veiller à ce que toutes les autres informations présentées dans le présent rapport financier trimestriel concordent, le cas échéant, avec celles contenues dans les états financiers intermédiaires résumés non audités.

À notre connaissance, les présents états financiers intermédiaires résumés non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'ACSTA aux dates de clôture présentées dans les états financiers intermédiaires résumés non audités et pour les périodes closes à ces dates.



Nada Semaan
Présidente et chef de la direction

Ottawa, Canada

22 août 2024



Nancy Fitchett, CPA, CA
Vice-présidente, Affaires organisationnelles et
chef des services financiers

Ottawa, Canada

22 août 2024

États financiers intermédiaires résumés

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

30 juin 2024

(non audités)

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

(non audité)

État intermédiaire résumé de la situation financière

| (en milliers de dollars canadiens) | 30 juin 2024 | 31 mars 2024 |
|--|-------------------|-------------------|
| Actifs | | |
| Actifs courants | | |
| Trésorerie | 14 059 \$ | 9 955 \$ |
| Clients et autres débiteurs (note 4) | 133 323 | 130 036 |
| Stocks | 13 021 | 14 462 |
| Dépenses payées d'avance | 7 209 | 8 506 |
| Actifs financiers dérivés (note 13) | 55 | - |
| | 167 667 | 162 959 |
| Actifs non courants | | |
| Immobilisations corporelles (note 5) | 357 121 | 355 726 |
| Immobilisations incorporelles (note 6) | 13 624 | 14 160 |
| Actifs au titre de droits d'utilisation (note 7) | 16 979 | 17 059 |
| Actif au titre des avantages du personnel (note 8) | 61 176 | 57 088 |
| | 448 900 | 444 033 |
| Total des actifs | 616 567 \$ | 606 992 \$ |
| Passifs et capitaux propres | | |
| Passifs courants | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 149 958 \$ | 140 214 \$ |
| Retenues de garantie | 131 | 142 |
| Obligations locatives (note 10) | 2 549 | 2 389 |
| Financement public différé lié aux charges d'exploitation (note 11) | 20 230 | 22 968 |
| Passifs financiers dérivés (note 13) | - | 82 |
| | 172 868 | 165 795 |
| Passifs non courants | | |
| Obligations locatives (note 10) | 16 631 | 16 808 |
| Financement public différé lié aux dépenses en immobilisations (note 11) | 369 886 | 368 994 |
| Passif au titre des avantages du personnel (note 8) | 18 444 | 18 484 |
| Passifs financiers dérivés (note 13) | - | 10 |
| | 404 961 | 404 296 |
| Capitaux propres | | |
| Surplus accumulé | 38 738 | 36 901 |
| Total des passifs et des capitaux propres | 616 567 \$ | 606 992 \$ |

Éventualités (note 9) et engagements contractuels (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

(non audité)

État intermédiaire résumé du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)

| | Trimestres clos le | |
|---|--------------------|------------|
| | 30 juin | |
| | 2024 | 2023 |
| Charges | | |
| Contrôle préembarquement | 157 222 \$ | 147 476 \$ |
| Contrôle des bagages enregistrés | 40 983 | 40 193 |
| Contrôle des non-passagers | 36 855 | 37 276 |
| Programme de carte d'identité pour les zones réglementées | 1 060 | 1 096 |
| Services généraux | 13 519 | 13 181 |
| Total des charges (note 12) | 249 639 | 239 222 |
| Autres produits | | |
| Charges financières | 177 | 67 |
| (Gain) perte net sur la juste valeur d'instruments financiers dérivés | (147) | 407 |
| Gain de change | (9) | (102) |
| Radiation d'immobilisations corporelles et incorporelles | - | 15 |
| Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles | - | 3 |
| Total des autres produits | 21 | 390 |
| Performance financière avant les produits et le financement public | 249 660 | 239 612 |
| Produits | | |
| Produits financiers | 902 | 677 |
| Produits divers | 2 | - |
| Total des produits | 904 | 677 |
| Financement public | | |
| Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation | 234 645 | 224 527 |
| Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations | 11 041 | 10 455 |
| Crédits parlementaires pour les paiements de loyers | 777 | 529 |
| Total du financement public (note 11) | 246 463 | 235 511 |
| Performance financière | (2 293) \$ | (3 424) \$ |
| Autres éléments du résultat global | | |
| Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans la performance financière | | |
| Réévaluation des régimes à prestations définies (note 8) | 4 130 | (3 235) |
| Résultat global total | 1 837 \$ | (6 659) \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

(non audité)

État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres

Pour les trimestres clos le 30 juin :

| (en milliers de dollars canadiens) | Surplus accumulé |
|--|------------------|
| Solde au 31 mars 2024 | 36 901 \$ |
| Performance financière | (2 293) |
| Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans la performance financière | |
| Réévaluation des régimes à prestations définies (note 8) | 4 130 |
| Solde au 30 juin 2024 | 38 738 \$ |
| Solde au 31 mars 2023 | 35 129 \$ |
| Performance financière | (3 424) |
| Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans la performance financière | |
| Réévaluation des régimes à prestations définies (note 8) | (3 235) |
| Solde au 30 juin 2023 | 28 470 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

(non audité)

Tableau intermédiaire résumé des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

| | Trimestres clos le | |
|--|--------------------|------------------|
| | 30 juin | |
| | 2024 | 2023 |
| Flux de trésorerie liés aux : | | |
| Activités d'exploitation | | |
| Performance financière | (2 293)\$ | (3 424)\$ |
| Éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement (note 12) | 11 731 | 11 200 |
| Variation de l'actif/du passif net au titre des avantages du personnel | 2 | 634 |
| Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations (note 11) | (11 041) | (10 455) |
| Variation de la juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | (147) | 407 |
| Radiation d'immobilisations corporelles et incorporelles | - | 15 |
| Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles | - | 3 |
| <u>Variation nette des soldes du fonds de roulement (note 16)</u> | <u>6 513</u> | <u>9 791</u> |
| | 4 765 | 8 171 |
| Activités d'investissement | | |
| Crédits parlementaires reçus pour le financement d'immobilisations (note 11) | 4 223 | - |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (4 199) | (2 775) |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | (81) | - |
| | (57) | (2 775) |
| Activités de financement | | |
| Paiements de capital sur les obligations locatives | (604) | (466) |
| | (604) | (466) |
| Augmentation de la trésorerie | 4 104 | 4 930 |
| Trésorerie à l'ouverture de la période | 9 955 | 13 785 |
| <u>Trésorerie à la clôture de la période</u> | <u>14 059 \$</u> | <u>18 715 \$</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

Pour le trimestre clos le 30 juin 2024
(en milliers de dollars canadiens)

1. Renseignements sur l'organisation

L'ACSTA est une société d'État visée par la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est une mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. L'ACSTA est chargée d'assurer la sûreté d'aspects précis du système de transport aérien, qu'il s'agisse du contrôle des passagers et des bagages, ou du contrôle des travailleurs des aéroports.

L'ACSTA est financée par des crédits parlementaires et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Transports. Au cours des années précédentes, l'ACSTA a fourni ces services aux aéroports désignés et non désignés selon le principe de recouvrement des coûts. Il n'existe actuellement aucune disposition permettant à l'ACSTA de fournir des services sur la base du recouvrement des coûts.

Le Conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers intermédiaires résumés le 22 août 2024.

2. Base d'établissement

Les états financiers intermédiaires résumés ont été établis conformément à l'article 131.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34), telle qu'elle est publiée par le Conseil des normes comptables internationales (IASB) et approuvée par le Conseil des normes comptables du Canada.

L'article 131.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* exige que la plupart des sociétés d'État mères préparent et publient des rapports financiers trimestriels conformément à la *Directive sur les normes comptables : Lignes directrices GC 5200 : Rapport financier trimestriel des sociétés d'État* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Les présents états financiers intermédiaires résumés n'ont pas été audités ni examinés par l'auditeur externe de l'ACSTA.

Comme l'autorise l'IAS 34, les présents états financiers intermédiaires résumés sont présentés de façon résumée et, par conséquent, ne renferment pas toutes les informations qui doivent être fournies pour être conformes, dans tous les aspects significatifs, aux dispositions des IFRS relatives aux informations à fournir applicables aux états financiers annuels. Les présents états financiers intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans le jeu complet d'états financiers annuels audités le plus récents. Par conséquent, ils devraient être lus conjointement avec les états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

Les états financiers intermédiaires résumés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf dans les cas permis ou requis par les IFRS, et comme indiqué dans la note 3. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services à la date de la transaction.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

3. Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

a) Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers intermédiaires résumés en conformité avec les IFRS demande à la direction de poser des jugements, d'établir des estimations et d'avancer des hypothèses en se basant sur ce qu'elle connaît. Ces décisions affectent les montants présentés et les informations fournies dans les états financiers intermédiaires résumés et les notes complémentaires. Les résultats réels pourraient différer des jugements, des estimations et des hypothèses.

Pour établir ses estimations et avancer ses hypothèses, la direction se fonde sur de l'information venant de l'extérieur et des conditions observables, autant que possible, qui sont complétées par une analyse effectuée en interne, s'il y a lieu. Ces estimations et ces hypothèses ont été appliquées de la même manière qu'au cours des périodes antérieures. Il n'y a pas d'engagements, d'événements ou d'incertitudes susceptibles d'avoir une incidence significative, à la connaissance de la direction, sur les méthodes ou les hypothèses utilisées pour établir les estimations présentées dans les états financiers intermédiaires résumés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées régulièrement par la direction, et les changements à ces estimations sont comptabilisés de manière prospective dans la période du changement, si le changement n'affecte que cette période, ou dans la période du changement et les périodes ultérieures si celles-ci sont également concernées par le changement.

Les estimations et hypothèses essentielles utilisées pour la préparation de ces états financiers intermédiaires résumés sont notamment :

- note 3 b), note 3 c), note 5 et note 6 – Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles

Les principales estimations utilisées pour les immobilisations corporelles concernent leur durée d'utilité et la valeur des travaux en cours. La principale estimation utilisée pour les immobilisations incorporelles concerne leur durée d'utilité. Pour établir la durée d'utilité attendue de ces actifs, l'ACSTA prend en compte l'expérience acquise du passé, les tendances observées dans son domaine d'activités et des facteurs internes, tels que l'évolution des technologies et les attentes relatives à la période de service des actifs. Des changements aux estimations de la durée d'utilité affecteraient les charges futures au titre de l'amortissement et les valeurs comptables futures des actifs. Pour déterminer la valeur des travaux en cours, l'ACSTA prend en compte les estimations fournies par des experts internes et externes concernant l'état d'avancement d'un projet d'intégration de matériel. Des changements à l'état d'avancement affecteraient les fournisseurs et autres créditeurs et les valeurs des actifs.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

- note 3 e), note 7 et note 10 – Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

Les principales estimations utilisées pour les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives concernent la détermination du taux d'emprunt marginal appliqué pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers lorsque le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut pas être déterminé facilement. Comme l'ACSTA n'a pas de pouvoir d'emprunt et qu'en pratique, elle ne bénéficie pas de taux d'emprunt facilement observables qui ont été approuvés ou accordés par une institution financière, elle détermine son taux d'emprunt marginal en se fondant sur le taux des obligations à coupon zéro de la Banque du Canada, l'écart de crédit propre à l'ACSTA et l'écart de crédit propre aux contrats. L'écart de crédit propre à l'ACSTA et l'écart de crédit propre aux contrats sont fondés sur la courbe de rendement accessible au public des organismes canadiens ayant une cote de la catégorie investissement. Le taux appliqué par l'ACSTA pour actualiser les paiements de loyers repose aussi sur la durée des contrats identifiés.

- note 3 g) et note 8 – Avantages du personnel

Les principales estimations relatives aux avantages du personnel touchent le taux d'actualisation, le taux de mortalité, le taux d'inflation, le taux d'augmentation de la rémunération à long terme et les taux d'évolution hypothétique des coûts médicaux. Pour poser ses hypothèses, l'ACSTA prend en compte l'expérience acquise du passé, l'expertise de ses actuaires et les conditions et taux actuels du marché. Des changements à ces hypothèses affecteraient les actifs et passifs au titre des régimes d'avantages du personnel, ainsi que la performance financière et les autres éléments du résultat global.

Les jugements essentiels posés par la direction au moment de préparer les états financiers intermédiaires résumés sont notamment :

- note 3 e), note 7 et note 10 – Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

Des jugements doivent être portés pour déterminer s'il existe une certitude raisonnable que des options de prolongation ou de résiliation des contrats qui contiennent un contrat de location seront exercées. Pour ce faire, la direction tient compte d'un certain nombre de facteurs, notamment la nature des activités de l'ACSTA, la proximité d'autres emplacements, les tendances historiques en matière de prolongation des contrats, les conditions du marché, les améliorations locatives apportées récemment et les clauses de résiliation propres aux contrats.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

Il faut porter des jugements pour déterminer si les paiements de loyers variables correspondent à des paiements fixes en substance. Les paiements de loyers fixes en substance sont des paiements qui, même si leur forme peut comporter une variabilité, sont en substance inévitables. Ces paiements sont pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative. Pour déterminer si des paiements variables sont des paiements fixes en substance, l'ACSTA examine les contrats de location en vue de déterminer la nature des paiements, plus particulièrement si des paiements sont susceptibles de faire l'objet d'ajustements en fonction des coûts engagés ou si des paiements sont fondés sur des services dont la nature est variable.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent le matériel de contrôle, le matériel pour l'utilisation de la CIZR, les ordinateurs, les logiciels intégrés et le matériel électronique, le mobilier et le matériel de bureau, les améliorations locatives et les travaux en cours.

(i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût après déduction du cumul des amortissements, à l'exception des travaux en cours qui sont comptabilisés au coût, mais dont l'amortissement ne débute qu'au moment où l'actif est prêt à être mis en service. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition et à l'installation des immobilisations corporelles, y compris les coûts d'intégration rattachés à leur installation dans les aéroports pour les amener dans l'état où ils doivent se trouver aux fins de leur utilisation prévue. Ces coûts comprennent des systèmes de convoyeur, plateformes et autres structures requis pour relier le matériel de contrôle aux infrastructures aéroportuaires.

Les travaux en cours englobent les coûts relatifs aux projets d'intégration non terminés à la clôture de la période. La valeur des travaux en cours à cette date est déterminée en fonction des estimations qui sont préparées par des experts indépendants ou par la direction, selon l'évaluation des risques effectuée par la direction.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Les gains réalisés et les pertes subies à la sortie d'une immobilisation corporelle, qui sont comptabilisés dans la performance financière, sont déterminés en faisant la différence entre le produit obtenu de la sortie, le cas échéant, et la valeur comptable.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

(ii) Coûts ultérieurs

Les coûts ultérieurs sont incorporés à la valeur comptable des immobilisations corporelles ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, le cas échéant, seulement s'il est probable que l'ACSTA bénéficie d'avantages économiques futurs associés à cet élément et que le coût de l'élément puisse être évalué de façon fiable. Les coûts de l'entretien courant des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans la performance financière au moment où ils sont engagés.

(iii) Amortissement

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles.

| Catégories d'actif | Durée d'utilité |
|--|-----------------|
| Matériel de CPE | 10 à 15 ans |
| Matériel de CBE | 10 à 15 ans |
| Matériel de CNP | 10 à 15 ans |
| Matériel pour l'utilisation de la CIZR | 5 ans |
| Ordinateurs, logiciels intégrés et matériels électroniques | 3 à 10 ans |
| Mobilier et matériel de bureau | 5 ans |

Les améliorations locatives sont amorties selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité estimée des améliorations locatives.

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité estimées et les valeurs résiduelles sont examinées au moins une fois par année.

c) Immobilisations incorporelles

Le coût attribuable à l'achat et à la préparation, en vue de leur utilisation, de licences d'utilisation de logiciels acquises séparément est inscrit à l'actif.

Certains coûts relatifs au développement de logiciels qui seront utilisés à l'interne ou qui serviront à fournir des services de contrôle sont inscrits à l'actif une fois qu'un projet a dépassé la phase préliminaire de la conception et a atteint la phase de développement. Les coûts de développement qui sont directement attribuables à la conception et à la mise à l'essai de logiciels identifiables et uniques qui sont contrôlés par l'ACSTA sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont respectés :

- la faisabilité technique de l'achèvement du logiciel en vue de sa mise en service est démontrée;
- la direction a l'intention d'achever le logiciel et de le mettre en service;

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

- la capacité d'utiliser le logiciel est démontrée;
- la façon dont le logiciel générera des avantages économiques futurs probables peut être démontrée;
- des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement du logiciel et le mettre en service sont disponibles;
- les dépenses attribuables au logiciel au cours de son développement peuvent être évaluées avec fiabilité.

Les coûts incorporables dans le coût d'un actif comprennent les coûts internes et externes, mais sont limités à ceux qui sont directement attribuables au projet. Tous les autres coûts relatifs au développement ou à l'entretien de logiciels sont comptabilisés en charges au moment où ils sont engagés.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée qui varie de cinq à quinze ans.

d) Dépréciation

Les actifs de l'ACSTA ne génèrent pas de flux de trésorerie. Au contraire, tous les actifs interagissent pour appuyer les activités obligatoires de l'ACSTA, qui sont principalement financées par des crédits parlementaires. Les niveaux globaux des flux de trésorerie, fournis par le financement budgétaire, reflètent les exigences et les décisions en matière de politique publique. Par conséquent, l'ACSTA est considérée comme étant une UGT.

Au cours de chaque période de présentation de l'information financière, les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles de l'ACSTA sont passées en revue pour déterminer s'il existe un quelconque indice de dépréciation. Les actifs sont évalués au niveau de l'UGT lorsqu'il n'est pas possible de le faire individuellement. Les immobilisations corporelles et incorporelles de l'ACSTA sont considérées comme étant dépréciées lorsqu'elles ne peuvent plus contribuer à la réalisation du mandat de l'ACSTA.

e) Contrats de location

Les contrats sont considérés comme des contrats de location lorsqu'ils confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

(i) Actifs au titre du droit d'utilisation

Les actifs au titre du droit d'utilisation de l'ACTSA sont initialement évalués au coût en fonction des éléments suivants :

- le montant initial de l'obligation locative; et
- les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

L'actif au titre du droit d'utilisation est, par la suite, évalué au coût, diminué du cumul des amortissements. La valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation peut être réduite du montant des pertes de valeur, le cas échéant, et ajustée pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative, s'il y en a.

L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon la méthode linéaire sur la période la plus courte de la durée du contrat de location ou de la durée d'utilité estimée du bien sous-jacent. La durée des contrats de location comprend toute option de prolongation si l'ACSTA a la certitude raisonnable qu'elle exercera cette option.

(ii) Obligations locatives

Les obligations locatives de l'ACTSA sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, actualisée selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il est impossible de déterminer facilement ce taux, en appliquant le taux d'emprunt marginal de l'ACSTA, comme cela est indiqué dans la note 3 a).

L'écart de crédit propre à l'ACSTA et l'écart de crédit propre aux contrats sont fondés sur la courbe de rendement accessible au public des organismes canadiens ayant une cote de la catégorie investissement.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux et ne sont pas des paiements fixes en substances ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative, et par la suite, de l'actif au titre du droit d'utilisation. Ces paiements sont passés en charges dans la période où ils ont été engagés.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle fait l'objet d'une réévaluation dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- il y a un changement dans la durée du contrat, notamment dans l'évaluation de la certitude d'exercer une option de prolongation;
- il y a eu un changement dans les paiements en raison de la variation d'un indice ou d'un taux ou un changement dans les paiements attendus au titre d'une garantie de valeur résiduelle;
- un contrat de location est modifié et la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat distinct.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

Selon la nature et l'utilisation de ses actifs de droits d'utilisation, l'ACSTA a classé les biens sous-jacents dans les deux catégories suivantes : espaces à bureaux et centres de données. Pour la catégorie « espaces à bureaux », l'ACSTA comptabilise les composantes locatives et toutes les composantes non locatives des contrats comme une seule composante locative. Pour les biens de la catégorie « centres de données », l'ACSTA sépare les composantes non locatives des composantes locatives et les comptabilise séparément.

L'ACSTA ne comptabilise pas d'actifs au titre de droits d'utilisation ni d'obligations locatives pour les contrats à court terme dont la durée est de 12 mois ou moins ou les contrats de location de faible valeur. Les paiements de loyers associés à ces contrats sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat.

f) Instruments financiers

(i) Instruments financiers non dérivés

Actifs financiers non dérivés :

Les actifs financiers non dérivés comprennent la trésorerie et les débiteurs se rapportant aux services de contrôle supplémentaires et les services de contrôle dans les aéroports non désignés. Les autres débiteurs ne sont pas classés comme des actifs financiers non dérivés parce qu'ils ne constituent pas des droits contractuels, mais plutôt le résultat d'exigences légales imposées par le gouvernement fédéral et ses homologues provinciaux.

La trésorerie et les comptes débiteurs liés aux services de contrôle supplémentaires et les services de contrôle dans les aéroports non désignés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. À chaque date de clôture, l'ACSTA évalue, de manière prospective, les pertes de crédit attendues sur tous les actifs financiers évalués au coût amorti.

L'ACSTA décomptabilise un actif financier non dérivé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier sont soit perçus, sont arrivés à expiration ou sont transférés à une autre partie.

Passifs financiers non dérivés :

Les passifs financiers non dérivés comprennent les fournisseurs et autres crédateurs et les retenues de garantie. Ces passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction directement imputables. Par la suite, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'ACSTA décomptabilise un passif financier non dérivé lorsque les obligations contractuelles sont acquittées, résiliées ou expirées.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

(ii) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés comprennent les contrats de change à terme conclus par l'ACSTA dans le but de gérer son exposition au risque de change, en ce qui concerne sa demande de crédits parlementaires. L'ACSTA n'applique pas la comptabilité de couverture à ses instruments financiers dérivés.

g) Avantages du personnel

(i) Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

L'actif et le passif au titre des avantages du personnel présenté à l'état intermédiaire résumé de la situation financière représentent, respectivement, l'excédent ou le déficit actuel de chacun des régimes de retraite à prestations définies et de l'autre régime à prestations définies de l'ACSTA. L'excédent ou le déficit est calculé en estimant le montant des avantages futurs acquis par les membres du personnel en contrepartie des services rendus dans l'exercice considéré et les exercices antérieurs. Les avantages futurs sont ensuite actualisés en appliquant un taux d'actualisation déterminé à la fin de la période afin d'établir leur valeur actualisée. L'obligation est constatée sur la période de service de l'employé déterminée actuariellement à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Dans la mesure où cela s'applique, la juste valeur des actifs des régimes est déduite de la valeur actualisée de l'obligation au titre des avantages futurs. Tout excédent résultant de ce calcul ne peut dépasser la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements par les régimes ou de diminutions des cotisations futures aux régimes.

Le coût des prestations définies est formé des éléments suivants :

- le coût des services;
- les intérêts nets sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies;
- les frais administratifs;
- les réévaluations.

Le coût des services est calculé séparément pour chaque régime en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, et des évaluations actuarielles à des fins comptables sont établies à la clôture de chaque exercice. Le coût des services rendus au cours de la période est comptabilisé en frais relatifs aux employés dans la performance financière. Les cotisations des membres sont comptabilisées en réduction du coût des services rendus de la période au cours de laquelle les services correspondants ont été rendus. Les frais administratifs portés en déduction des actifs des régimes au cours de la période ne comprennent pas les coûts de gestion des actifs, puisque ceux-ci sont déduits du rendement des actifs des régimes.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

Le calcul des intérêts nets se fait en appliquant au passif ou à l'actif net au titre des prestations définies le taux utilisé pour actualiser l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi, compte tenu de la variation de l'actif ou du passif net au titre des prestations définies attribuable aux cotisations et paiements de prestations au cours de la période.

Les intérêts nets sont comptabilisés à titre de frais relatifs aux employés dans la performance financière.

Les réévaluations des régimes à prestations définies comprennent les écarts actuariels (gains ou pertes), le rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des intérêts) et la variation de l'effet du plafond de l'actif (s'il y a lieu). Lorsqu'un régime capitalisé donne lieu à un actif net au titre des prestations de retraite, l'effet du plafond de l'actif pourrait être réévalué s'il est établi que l'excédent ne fournira pas d'avantages économiques futurs en ce qui concerne les coûts des services futurs. Ces avantages économiques futurs sont possibles en vertu des modalités des régimes de retraite à prestations définies de l'ACSTA, qui permettent à l'ACSTA de suspendre ses cotisations lorsque certains seuils de capitalisation sont atteints.

Les réévaluations des régimes à prestations définies sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ajoutées directement au surplus (déficit) accumulé sans être reclassées en performance financière dans une période ultérieure.

(ii) Régime d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les cotisations de l'employeur au régime de retraite à cotisations définies sont comptabilisées en frais relatifs aux employés dans la performance financière lorsque les employés ont rendu les services ouvrant droit aux cotisations.

(iii) Indemnités de cessation d'emploi

Des indemnités de cessation d'emploi sont versées soit lorsque l'ACSTA décide de mettre fin à un emploi ou qu'un membre du personnel décide d'accepter une offre d'indemnités en échange de la cessation de son emploi. L'ACSTA comptabilise ces indemnités à la première des dates suivantes : la date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités ou la date à laquelle les coûts de restructuration sont comptabilisés si les indemnités font partie d'un plan de restructuration. Si les indemnités doivent être versées plus de 12 mois après la clôture de la période, le passif est calculé en actualisant l'obligation pour déterminer sa valeur actualisée.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

(iv) Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme, tels que les salaires, les congés annuels et les primes, sont évalués sur une base non actualisée et comptabilisés en charges au fur et à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif est comptabilisé dans les fournisseurs et autres créditeurs pour le montant que l'ACSTA s'attend à payer lorsqu'elle a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements du fait de services rendus par le passé par l'employé et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être établie.

h) Provisions et éventualités

Une provision est comptabilisée lorsque l'ACSTA a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé; qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation; et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Dans les situations où le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante ou que les sorties de trésorerie ne sont pas probables, un passif éventuel est indiqué.

Les passifs éventuels peuvent résulter d'une incertitude quant à l'existence d'une obligation, ou représenter un passif actuel dont le règlement n'est pas probable ou, dans de rares cas, une obligation dont le montant ne peut être évalué de manière fiable. Un passif est comptabilisé lorsque son existence est confirmée par un événement futur, que le règlement devient probable et qu'il est possible de l'évaluer de manière fiable.

(i) Litiges

Dans le cours normal de ses activités, l'ACSTA est partie à divers litiges l'opposant à des tiers demandant le paiement de contreparties monétaires. Une provision est comptabilisée dans la mesure où la direction estime qu'il est probable qu'un litige résultant d'événements passés donne naissance à une obligation actuelle juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable. Si l'on peut déterminer de manière raisonnable que la sortie de trésorerie associée au litige se fera dans plus de 12 mois suivant la période considérée, la provision est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres au passif concerné.

(ii) Coûts de démantèlement

L'ACSTA a des obligations futures liées au traitement écologique de la sortie de certains matériels de contrôle et de la remise en état, à la fin des contrats de location, de locaux loués, selon les modalités convenues. Dans la mesure où il est probable que ces obligations entraînent une sortie d'avantages économiques, l'ACSTA comptabilise une provision pour passifs au titre du démantèlement et les coûts sont comptabilisés comme partie intégrante de la valeur comptable de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité estimée de cet actif.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

Étant donné la nature des provisions et éventualités, des jugements et des estimations sont nécessaires pour déterminer l'existence et le montant d'une obligation.

i) Financement public

Les crédits parlementaires reçus du gouvernement du Canada constituent la principale source de financement de l'ACSTA. Ils sont comptabilisés à titre de subventions publiques dans la performance financière sur une base systématique pour les périodes au cours desquelles l'ACSTA a passé en charges les coûts correspondants qui sont censés être compensés par les subventions.

Les crédits liés aux charges d'exploitation futures sont comptabilisés à titre de financement public différé lié aux charges d'exploitation et sont constatés dans la performance financière de l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les crédits utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles sont comptabilisés en tant que financement public différé lié aux dépenses en immobilisations et amortis selon la même méthode que les immobilisations connexes.

Lors de la sortie d'actifs amortissables financés par ces crédits, le solde du financement public différé qui est rattaché à ces actifs est comptabilisé dans la performance financière de la période au cours de laquelle la sortie a lieu.

Les crédits utilisés pour les paiements de loyers sont comptabilisés dans la performance financière de l'exercice au cours duquel les paiements de loyers sont effectués.

4. Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs sont composés des éléments suivants :

| | 30 juin 2024 | 31 mars 2024 |
|------------------------|-----------------|-----------------|
| Crédits parlementaires | 129 280 \$ | 120 663 \$ |
| TPS et TVH à recouvrer | 3 232 | 7 906 |
| TVP à recouvrer | 811 | 1 467 |
| | 133 323 \$ | 130 036 \$ |

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

5. Immobilisations corporelles

Le rapprochement des immobilisations corporelles se présente comme suit :

| | Matériel de CPE | Matériel de CBE | Matériel de CNP | Matériel pour l'utilisa- tion de la CIZR | Ordinateurs, logiciels intégrés et matériel électronique | Mobilier et matériel de bureau | Amélio- rations locatives | Travaux en cours | Total |
|-----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--|--|--|---------------------------------|------------------------|------------|
| Coût | | | | | | | | | |
| Solde au 31 mars 2023 | 163 194 | \$ 658 885 | \$ 20 722 | \$ 3 332 | \$ 28 193 | \$ 118 | \$ 8 009 | \$ 11 868 | \$ 894 321 |
| Entrées | 2 828 | 9 120 | - | 1 970 | 1 803 | - | 1 169 | 12 257 | 29 147 |
| Sorties | (833) | (7 416) | (76) | - | (262) | - | (2 182) | - | (10 769) |
| Radiations | (595) | (291) | (35) | (1 873) | (3 541) | - | (18) | - | (6 353) |
| Reclassements | 2 523 | 3 547 | - | - | 1 681 | - | 199 | (7 950) | - |
| Solde au 31 mars 2024 | 167 117 | \$ 663 845 | \$ 20 611 | \$ 3 429 | \$ 27 874 | \$ 118 | \$ 7 177 | \$ 16 175 | \$ 906 346 |
| Solde au 31 mars 2024 | 167 117 | \$ 663 845 | \$ 20 611 | \$ 3 429 | \$ 27 874 | \$ 118 | \$ 7 177 | \$ 16 175 | \$ 906 346 |
| Entrées | 605 | 941 | - | - | 23 | - | (3) | 10 312 | 11 878 |
| Sorties | (4 830) | (73) | - | - | (842) | - | - | - | (5 745) |
| Radiations | - | - | - | - | (164) | - | - | - | (164) |
| Reclassements | 4 061 | 967 | - | 354 | 247 | - | - | (5 629) | - |
| Solde au 30 juin 2024 | 166 953 | \$ 665 680 | \$ 20 611 | \$ 3 783 | \$ 27 138 | \$ 118 | \$ 7 174 | \$ 20 858 | \$ 912 315 |
| Amortissement cumulé | | | | | | | | | |
| Solde au 31 mars 2023 | 113 594 | \$ 366 901 | \$ 16 563 | \$ 2 358 | \$ 20 589 | \$ 108 | \$ 6 953 | \$ - | \$ 527 066 |
| Amortissement | 5 372 | 30 204 | 652 | 395 | 3 059 | 10 | 410 | - | 40 102 |
| Sorties | (833) | (7 354) | (76) | - | (262) | - | (2 179) | - | (10 704) |
| Radiations | (470) | (180) | (35) | (1 642) | (3 499) | - | (18) | - | (5 844) |
| Solde au 31 mars 2024 | 117 663 | \$ 389 571 | \$ 17 104 | \$ 1 111 | \$ 19 887 | \$ 118 | \$ 5 166 | \$ - | \$ 550 620 |
| Solde au 31 mars 2024 | 117 663 | \$ 389 571 | \$ 17 104 | \$ 1 111 | \$ 19 887 | \$ 118 | \$ 5 166 | \$ - | \$ 550 620 |
| Amortissement | 1 556 | 7 650 | 161 | 136 | 809 | - | 171 | - | 10 483 |
| Sorties | (4 830) | (73) | - | - | (842) | - | - | - | (5 745) |
| Radiations | - | - | - | - | (164) | - | - | - | (164) |
| Solde au 30 juin 2024 | 114 389 | \$ 397 148 | \$ 17 265 | \$ 1 247 | \$ 19 690 | \$ 118 | \$ 5 337 | \$ - | \$ 555 194 |
| Valeurs comptables | | | | | | | | | |
| Au 31 mars 2024 | 49 454 | \$ 274 274 | \$ 3 507 | \$ 2 318 | \$ 7 987 | \$ - | \$ 2 011 | \$ 16 175 | \$ 355 726 |
| Au 30 juin 2024 | 52 564 | \$ 268 532 | \$ 3 346 | \$ 2 536 | \$ 7 448 | \$ - | \$ 1 837 | \$ 20 858 | \$ 357 121 |

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

6. Immobilisations incorporelles

Le rapprochement des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

| | Logiciels acquis à l'extérieur | Logiciels créés à l'interne | En développement | Total |
|------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|---------------------|------------------|
| Coût | | | | |
| Solde au 31 mars 2023 | 10 538 \$ | 20 442 \$ | - \$ | 30 980 \$ |
| Entrées | 3 334 | 303 | 89 | 3 726 |
| Radiations | (15) | (3 985) | - | (4 000) |
| Solde au 31 mars 2024 | 13 857 \$ | 16 760 \$ | 89 \$ | 30 706 \$ |
| Solde au 31 mars 2024 | 13 857 \$ | 16 760 \$ | 89 \$ | 30 706 \$ |
| Entrées | - | (5) | 50 | 45 |
| Reclassements | - | 56 | (56) | - |
| Solde au 30 juin 2024 | 13 857 \$ | 16 811 \$ | 83 \$ | 30 751 \$ |
| Amortissement cumulé | | | | |
| Solde au 31 mars 2023 | 5 989 \$ | 12 159 \$ | - \$ | 18 148 \$ |
| Amortissement | 814 | 1 583 | - | 2 397 |
| Radiations | (14) | (3 985) | - | (3 999) |
| Solde au 31 mars 2024 | 6 789 \$ | 9 757 \$ | - \$ | 16 546 \$ |
| Solde au 31 mars 2024 | 6 789 \$ | 9 757 \$ | - \$ | 16 546 \$ |
| Amortissement | 238 | 343 | - | 581 |
| Solde au 30 juin 2024 | 7 027 \$ | 10 100 \$ | - \$ | 17 127 \$ |
| Valeurs comptables | | | | |
| Au 31 mars 2024 | 7 068 \$ | 7 003 \$ | 89 \$ | 14 160 \$ |
| Au 30 juin 2024 | 6 830 \$ | 6 711 \$ | 83 \$ | 13 624 \$ |

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

7. Actifs au titre de droits d'utilisation

Le rapprochement des actifs au titre de droits d'utilisation se présente comme suit :

| | Espaces à bureaux | Centres de données | Total |
|-----------------------|-------------------|--------------------|-----------|
| Solde au 31 mars 2023 | 12 688 \$ | 893 \$ | 13 581 \$ |
| Entrées | 6 264 | - | 6 264 |
| Amortissement | (2 575) | (211) | (2 786) |
| Solde au 31 mars 2024 | 16 377 \$ | 682 \$ | 17 059 \$ |
| Solde au 31 mars 2024 | 16 377 \$ | 682 \$ | 17 059 \$ |
| Entrées | 587 | - | 587 |
| Amortissement | (615) | (52) | (667) |
| Solde au 30 juin 2024 | 16 349 \$ | 630 \$ | 16 979 \$ |

8. Avantages du personnel

a) Actif et passif au titre des avantages du personnel

L'actif et le passif au titre des avantages du personnel comptabilisés et présentés dans l'état intermédiaire résumé de la situation financière se présentent comme suit :

| | 30 juin 2024 | 31 mars 2024 |
|---|------------------|------------------|
| Actif au titre des avantages du personnel | | |
| Régime de retraite enregistré (RRE) | 59 418 \$ | 55 432 \$ |
| Régime de retraite supplémentaire (RRS) | 1 758 | 1 656 |
| | 61 176 | 57 088 |
| Passif au titre des avantages du personnel | | |
| Autre régime à prestations définies (ARPD) | (18 444) | (18 484) |
| | (18 444) | (18 484) |
| Avantages du personnel – actif net | 42 732 \$ | 38 604 \$ |

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

(d) Coûts des avantages du personnel

Les composantes des coûts des avantages du personnel se présentent comme suit :

| | Trimestres clos le 30 juin | | | | | | | |
|--|----------------------------|-------------------|---------------|----------------|---------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| | RRE | | RRS | | ARPD | | Total | |
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Coût des prestations définies comptabilisé en performance financière | | | | | | | | |
| Coût des services rendus au cours de la période | 1 299 \$ | 1 246 \$ | 31 \$ | 33 \$ | 132 \$ | 120 \$ | 1 462 \$ | 1 399 \$ |
| Frais administratifs | 81 | 81 | 6 | 6 | - | - | 87 | 87 |
| Charges d'intérêts sur les passifs au titre des prestations définies | 2 751 | 2 572 | 91 | 80 | 230 | 207 | 3 072 | 2 859 |
| Produits d'intérêts sur les actifs des régimes | (3 357) | (3 136) | (111) | (100) | - | - | (3 468) | (3 236) |
| | 774 \$ | 763 \$ | 17 \$ | 19 \$ | 362 \$ | 327 \$ | 1 153 \$ | 1 109 \$ |
| Réévaluation des régimes à prestations définies comptabilisée dans les autres éléments du résultat global | | | | | | | | |
| Rendement des actifs des régimes, en excluant les produits d'intérêts | (719) \$ | 1 030 \$ | (7) \$ | 18 \$ | - \$ | - \$ | (726) \$ | 1 048 \$ |
| Gains (pertes) actuariels | 4 396 | (3 857) | 126 | (114) | 334 | (312) | 4 856 | (4 283) |
| | 3 677 \$ | (2 827) \$ | 119 \$ | (96) \$ | 334 \$ | (312) \$ | 4 130 \$ | (3 235) \$ |

Pour le trimestre clos le 30 juin 2024, l'ACSTA a comptabilisé une charge de 249 \$ (341 \$ en 2023) pour la composante « cotisations définies » du RRE.

c) Principales hypothèses actuarielles

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs et passifs au titre des régimes à prestations définies sont examinées et, au besoin, modifiées à chaque période de présentation de l'information financière. Cet examen porte habituellement sur les taux d'actualisation et le taux de rendement réel des actifs du régime par rapport aux taux estimés, afin de refléter les hypothèses et les circonstances actuelles. Les modifications des hypothèses actuarielles entraînent des gains ou des pertes de réévaluation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2024, des gains de réévaluation de 4 130 \$ ont été réalisés à la suite d'une augmentation du taux d'actualisation de 10 points de base (de 4,90 % au 31 mars 2024 à 5,00 % au 30 juin 2024). Cela a été partiellement compensé par un taux de rendement réel des actifs des régimes inférieur à celui utilisé par l'ACSTA dans ses hypothèses pour le RRE (taux réel de 0,96 % par rapport au taux anticipé de 1,23 %).

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

Pour le trimestre clos le 30 juin 2023, des pertes de réévaluation de 3 235 \$ ont été réalisées à la suite d'une diminution du taux d'actualisation de 10 points de base (de 4,90 % au 31 mars 2023 à 4,80 % au 30 juin 2023). Cela a été partiellement compensé par un taux de rendement réel des actifs des régimes supérieur à celui utilisé par l'ACSTA dans ses hypothèses pour le RRE (taux réel de 1,62 % par rapport au taux anticipé de 1,23 %)

d) Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur versées aux régimes à prestations définies se présentent comme suit :

| | Trimestres clos le | |
|-----------------------------------|--------------------|---------------|
| | 30 juin | |
| | 2024 | 2023 |
| Cotisations de l'employeur | | |
| RRE | 1 083 \$ | 422 \$ |
| ARPD | 68 | 53 |
| | 1 151 \$ | 475 \$ |

Les cotisations totales de l'employeur aux régimes à prestations définies sont estimées à 1 709 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

9. Provisions et éventualités

Divers recours, contrôles et poursuites ont été intentés ou déposés contre l'ACSTA. En raison de leur nature, ces montants comportent de nombreuses incertitudes, et le dénouement de chaque affaire n'est pas toujours prévisible. Au 30 juin 2024, les litiges, contrôles et poursuites ne devraient pas, individuellement ou dans leur ensemble, avoir un effet négatif important sur les états financiers.

a) Provisions

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2024, aucune provision n'a été comptabilisée.

b) Éventualités – Coûts de démantèlement

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2024, il n'y a pas eu de changements importants aux passifs éventuels relatifs aux coûts de démantèlement. Pour une description de ces coûts, consulter la note 9(b) des états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

10. Obligations locatives

L'ACSTA a conclu des contrats de location pour des espaces à bureaux et des centres de données. L'ACSTA a pris en compte les options de prolongation pour évaluer ses obligations locatives lorsqu'elle avait la certitude raisonnable de les exercer.

Le rapprochement des obligations locatives se présente comme suit :

| | 30 juin 2024 | 31 mars 2024 |
|---|------------------|------------------|
| Solde à l'ouverture de la période | 19 197 \$ | 14 485 \$ |
| Entrées | 587 | 6 264 |
| Paiements de loyers | (777) | (2 058) |
| Charges financières | 173 | 506 |
| Diminutions | - | - |
| Solde à la clôture de la période | 19 180 \$ | 19 197 \$ |
| Solde à la clôture de la période | | |
| Partie courante | 2 549 \$ | 2 389 \$ |
| Partie non courante | 16 631 \$ | 16 808 \$ |

L'ACSTA a comptabilisé les charges suivantes qui ne sont pas incluses dans l'évaluation des obligations locatives :

| | Trimestres clos le | |
|---|--------------------|---------------|
| | 30 juin | |
| | 2024 | 2023 |
| Paiements de loyers variables | 494 \$ | 472 \$ |
| Contrats de location à court terme | 168 | 36 |
| Contrats de location de faible valeur | 11 | 13 |
| Autres frais de location (note 12) | 673 \$ | 521 \$ |

Les paiements de loyers variables comprennent les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les assurances et les autres frais liés aux services.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2024, le total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location comptabilisé par l'ACSTA s'élève à 1 450 \$ (1 050 \$ en 2023).

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau ci-après présente une analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés pour les obligations locatives :

| | 30 juin 2024 | 31 mars 2024 |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| 1 an au plus | 5 169 \$ | 4 998 \$ |
| Plus de 1 an, mais 5 ans au plus | 11 916 | 12 658 |
| Plus de 5 ans | 664 | 757 |
| | 17 749 \$ | 18 413 \$ |

11. Financement public

- (a) Puisque le *Résumé du plan d'entreprise 2024-2025 à 2028-2029* de l'ACSTA n'a pas encore été déposé devant le Parlement, il n'est actuellement pas possible de publier le montant total des crédits parlementaires disponibles pour l'exercice en cours. C'est pour cette raison que le rapprochement des crédits parlementaires approuvés et des crédits parlementaires utilisés n'est pas fourni.

Le tableau ci-après présente le rapprochement entre les crédits parlementaires reçus et à recevoir pour le financement des charges d'exploitation et les crédits utilisés pour les périodes considérées :

| | Trimestres clos le 30 juin | |
|--|-------------------------------|------------|
| | 2024 | 2023 |
| Crédits parlementaires reçus | 231 000 \$ | 218 000 \$ |
| Montants reçus liés aux périodes précédentes | (110 807) | (117 813) |
| Crédits parlementaires à recevoir | 111 714 | 124 065 |
| Crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation | 231 907 \$ | 224 252 \$ |

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau ci-après présente le rapprochement entre les crédits parlementaires reçus et à recevoir pour le financement des dépenses en immobilisations et les crédits utilisés :

| | Trimestres clos le | |
|--|--------------------|----------|
| | 30 juin | |
| | 2024 | 2023 |
| Crédits parlementaires reçus | 4 223 \$ | - \$ |
| Montants à recevoir liés aux périodes précédentes | (9 856) | (2 651) |
| Crédits parlementaires à recevoir | 17 566 | 3 819 |
| Crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations | 11 933 | 1 168 |
| Crédits parlementaires utilisés pour le financement des paiements de loyers (note 10) | 777 | 529 |
| Crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations et les paiements de loyers | 12 710 \$ | 1 697 \$ |

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

(b) Financement public différé

Le rapprochement du passif au titre du financement public différé se présente comme suit :

| | 30 juin 2024 | 31 mars 2024 |
|---|-------------------|-------------------|
| Financement public différé lié aux charges d'exploitation | | |
| Solde à l'ouverture de la période | 22 968 \$ | 19 253 \$ |
| Crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation | 231 907 | 935 807 |
| Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation comptabilisés dans la performance financière | (234 645) | (932 092) |
| Solde à la clôture de la période | 20 230 \$ | 22 968 \$ |
| Financement public différé lié aux dépenses en immobilisations | | |
| Solde à l'ouverture de la période | 368 994 \$ | 379 180 \$ |
| Crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations | 11 933 | 32 798 |
| Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations comptabilisé dans la performance financière | (11 041) | (42 984) |
| Solde à la clôture de la période | 369 886 \$ | 368 994 \$ |
| Total du financement public différé à la clôture de la période | 390 116 \$ | 391 962 \$ |

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

12. Charges

L'état intermédiaire résumé du résultat global présente les charges d'exploitation par activité de programme. Le tableau ci-après présente les charges d'exploitation par catégorie principale :

| | Trimestres clos le | |
|--|--------------------|------------|
| | 30 juin | |
| | 2024 | 2023 |
| Services de contrôle et autres coûts connexes | | |
| Paiements versés aux fournisseurs de services de contrôle | 195 068 \$ | 187 857 \$ |
| Uniformes et autres coûts rattachés au contrôle | 2 300 | 3 167 |
| Matériel de détection de traces d'explosifs et biens non durables | 1 207 | 920 |
| | 198 575 | 191 944 |
| Exploitation et entretien du matériel | | |
| Entretien du matériel et pièces de rechange | 12 470 | 11 465 |
| Formation et certification | 350 | 136 |
| CIZR | 229 | 202 |
| | 13 049 | 11 803 |
| Soutien des programmes et services généraux | | |
| Frais relatifs aux employés | 19 844 | 18 316 |
| Frais de bureau et frais informatiques | 2 337 | 1 766 |
| Autres frais administratifs ¹ | 1 918 | 1 512 |
| Services professionnels et autres coûts liés aux affaires ² | 1 337 | 1 860 |
| Autres frais de location (note 10) | 673 | 521 |
| Communications et sensibilisation du public | 175 | 300 |
| | 26 284 | 24 275 |
| Amortissement | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles (note 5) | 10 483 | 9 908 |
| Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation (note 7) | 667 | 742 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles (note 6) | 581 | 550 |
| | 11 731 | 11 200 |
| | 249 639 \$ | 239 222 \$ |

¹ Les autres coûts liés aux affaires comprennent les frais de déplacement, les coûts et frais liés aux conférences et aux réunions, et les divers droits d'adhésion et frais d'association.

² Les autres frais administratifs englobent les coûts d'assurance, de réseau et de téléphonie et l'entretien des installations.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

13. Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état intermédiaire résumé de la situation financière. La juste valeur des instruments financiers dérivés de l'ACSTA se rapproche de la valeur comptable en raison de la nature des instruments.

Les instruments financiers dérivés de l'ACSTA sont classés comme étant de niveau 2 en fonction des données observables autre que les prix cotés. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur au cours des exercices clos le 31 mars 2024 ou le 31 mars 2024.

14. Engagements contractuels

Pour le trimestre clos le 30 juin 2024, il n'y a pas eu de changements importants aux engagements contractuels de l'ACSTA, autre que l'utilisation des contrats relatifs aux paiements versés aux fournisseurs de services de contrôle.

Pour une description de ces engagements contractuels, consulter la note 16 des états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

15. Transactions entre parties liées

L'ACSTA a conclu les transactions importantes suivantes avec des parties liées au cours de l'exercice :

a) Gouvernement du Canada, ses organismes et autres sociétés d'État

L'ACSTA appartient à part entière au gouvernement du Canada, et est liée par contrôle commun aux autres ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'ACSTA conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces transactions entre parties liées sont conclues aux mêmes conditions normales que celles qui s'appliquent à l'ensemble des particuliers et des sociétés.

Les crédits parlementaires reçus du gouvernement du Canada constituent la principale source de financement de l'ACSTA, tels qu'ils sont présentés à la note 11. Des crédits parlementaires à recevoir sont inclus dans les clients et aux débiteurs, et sont présentés à la note 4.

b) Transactions avec les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de l'ACSTA

Les transactions avec le RRE, le RRS et l'ARPD sont conclues dans le cours normal des activités. Les transactions effectuées avec les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de l'ACSTA correspondent au versement des cotisations telles qu'elles sont présentées à la note 8. Il n'y a eu aucune autre transaction au cours du trimestre.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

16. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation nette des soldes du fonds de roulement s'établit comme suit :

| | Trimestres clos le | |
|---|--------------------|------------|
| | 30 juin | |
| | 2024 | 2023 |
| Clients et autres débiteurs ¹ | 4 423 \$ | (5 699) \$ |
| Stocks | 1 441 | 2 |
| Dépenses payées d'avance | 1 297 | 273 |
| Fournisseurs et autres créditeurs ² | 2 090 | 15 490 |
| Financement public différé lié aux charges d'exploitation | (2 738) | (275) |
| | 6 513 \$ | 9 791 \$ |

¹ La variation des clients et autres débiteurs exclut un montant de 7 710 \$ (1 168 \$ en 2023) pour le financement public lié aux dépenses en immobilisations, puisque ce montant a trait aux activités d'investissement.

² La variation des fournisseurs et autres créditeurs exclut un montant de 7 654 \$ (187 \$ en 2023) pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, puisque ce montant se rattache aux activités d'investissement.